



# PROTOCOLE SANITAIRE

## du C.S.C M-L Davin

### au 15 janvier 2021

- Guides conseils
- Conditions d'accueil des publics
- Fiches métiers



CENTRE SOCIO-CULTUREL M.L DAVIN - Place des Combattants - 13540 Puyricard  
☎ 04.42.92.13.89 - 📠 04.42.28.05.48 - 📧 [contact@cscdavin.fr](mailto:contact@cscdavin.fr)

🖥️ 📱 🌐 [www.cscdavin.fr](http://www.cscdavin.fr)

## **La santé de nos collaborateurs et de nos adhérents reste notre priorité.**

Après une période de fermeture de 2 mois, le Centre Socio culturel a progressivement repris une partie de ses activités à compter de début juin 2020

En s'appuyant sur les documents ressources détaillés ci-dessous, le présent protocole précise :

- Les mesures sanitaires mises en place pour la sécurité des pratiquants et du personnel.
- Les modalités pratiques de fonctionnement des activités du centre Socio-Culturel dans le respect de l'avis du conseil scientifique Covid-19, des prescriptions émises par les autorités sanitaires ainsi que des consignes gouvernementales connues à ce jour.
- Les conditions d'accueil des publics, et de reprise des activités à mises en place dès la rentrée de septembre 2020.

Ce protocole est régulièrement modifié en fonction de l'évolution des consignes gouvernementales (reprise ou fermeture partielles / progressives selon les types d'activités, port du masque, distance sociale ...), et des décisions du Conseil d'Administration.

### **Sources :**

- **Protocole national de déconfinement pour les entreprises, pour assurer la santé et la sécurité des salariés** – Ministère du Travail
- **Protocoles sanitaires relatifs aux accueils de loisirs périscolaire** – Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse et des sports.
- **Guide d'accompagnement de reprise des activités sportives** - Ministère des sports
- **Protocoles sanitaires pour les écoles maternelles et élémentaires** – Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse
- **Décrets ministériels et arrêtés préfectoraux, relatifs aux mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19.**
- **Fiches conseils métiers** – Ministère du Travail
- **Guides conseils** – Diverses branches professionnelles
- **Déclaration du Gouvernement relative à la stratégie nationale du plan de déconfinement** - Assemblée nationale - 28/04/2020
- **Déclarations de Roxana MARACINEANU ministre des Sports, relative aux consignes de reprise de la pratique sportive** - Ministère des sports
- **Note du conseil scientifique Covid19** - 24/04/2020
- **Recommandations du Haut Conseil de Santé Publique**
- **Communiqués de certaines fédérations sportives** ( Aikido / judo / Tae-Kwon-do )
- **Chekc list de reprise d'activité** – Syndicat employeur Elisfa
- **Les informations relatives aux masques grand public** – Ministère de l'économie et des finances / Direction générale des Entreprises

## LES SYMPTOMES DU COVID-19

### ✓ Le COVID-19 peut se manifester par :

- La fièvre ou la sensation de fièvre (frissons, chaud-froid) ;
- La toux
- Des maux de tête, courbatures, une fatigue inhabituelle
- Une perte brutale de l'odorat (sans obstruction nasale), une disparition totale du goût, ou une diarrhée ;
- Dans les formes plus graves : difficultés respiratoires pouvant mener jusqu'à une hospitalisation en réanimation voire au décès.

### ✓ Prise de température :

Prendre sa température corporelle permet de déceler l'apparition de la fièvre. On considère qu'une personne a de la fièvre lorsque sa température est supérieure à 38°C le matin ou 38,3°C le soir. En général la fièvre n'est pas en elle-même dangereuse.

On peut prendre la température avec plusieurs types de thermomètres

#### • Thermomètre électronique :

- Par le rectum : état de fièvre si la température dépasse 38°C ;
- Par la bouche : état de fièvre si la température dépasse 37,5°C ;
- Sous l'aisselle : état de fièvre si la température dépasse 37,3°C.

#### • Thermomètre infrarouge :

- Par l'oreille : état de fièvre si la température dépasse 38°C ;
- Sur la tempe : état de fièvre si la température dépasse 37,8°C.

## QUELS SONT LES RISQUES DE TRANSMISSION DU COVID-19 ?

### ✓ Quand vous êtes touché par un postillon ou une gouttelette contaminée :

- Sécrétions projetées lors d'éternuements ou de la toux, en cas de contact étroit : même lieu de vie, contact direct à moins d'un mètre en l'absence de mesures de protection.
- Rappelez-vous que vous pouvez aussi être porteurs du virus et le transmettre.
- Quand vous portez vos mains ou un objet contaminé au visage

### ✓ Un risque important de transmission est le contact des mains non lavées.

- Quand vous mangez, buvez, fumez ou vapotez, si vous avez les mains sales ou que vous partagez les aliments, les bouteilles ou verres avec d'autres, il existe un risque important lors du contact de la main avec la bouche.
- Sur les surfaces contaminées (objets, cartons, poignées...), le virus peut survivre quelques heures.

### ✓ Les gestes barrières et la distanciation sanitaire

➤ Il est important de respecter les gestes barrières suivants.

- Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydro-alcoolique (SHA) ne pas se sécher les mains avec un dispositif de papier/tissu à usage non unique
- Eviter de se toucher le visage en particulier le nez et la bouche
- Utiliser un mouchoir jetable pour se moucher, tousser, éternuer ou cracher, et le jeter aussitôt
- Tousser et éternuer dans son coude ou dans un mouchoir en papier jetable

- Mise en œuvre les mesures de distanciation physique :
  - Ne pas se serrer les mains ou embrasser pour se saluer, ni d'accolade
  - Maintenir une distance physique d'au moins 1 mètre (soit 4m<sup>2</sup> sans contact autour de chaque personne)
  - Aérer régulièrement (toutes les 3 heures) les pièces fermées, pendant quinze minutes
  - Désinfecter régulièrement les objets manipulés et les surfaces y compris les sanitaires
  - Eviter de porter des gants, sauf nécessités
- Rester chez soi en cas de symptômes évocateurs du COVID-19 (toux, difficultés respiratoires, etc.) et contacter son médecin traitant (en cas de symptômes graves, appeler le 15)
- Un contrôle systématique de température à l'entrée des établissements/structures est exclu mais toute personne est invitée à mesurer elle-même sa température en cas de sensation de fièvre et plus généralement d'auto-surveiller l'apparition de symptômes évocateurs de COVID-19.



Les prescriptions sanitaires insistent sur la nécessité de faire respecter cette distance minimale tout en tenant compte de la difficulté que cela peut représenter, notamment pour les plus jeunes. Les parents jouent un rôle essentiel dans l'application de ces consignes sanitaires.

## INFORMATION ET FORMATION

- ✓ **Les adhérents** : Les familles devront être informés clairement des conditions d'ouverture du CSC ML Davin, tel que détaillé par la suite, notamment :
  - Modalités et période de fonctionnement de nos diverses activités
  - Organisation sanitaire mise en place
  - Principe retenu pour les remboursements de cotisation ...
- ✓ **Les salariés** : L'ensemble des salariés (administratif, pédagogique, technique) devront être formés aux mesures barrières, aux règles de distanciation sociale et au port du masque pour eux-mêmes et pour les enfants dont ils ont la charge le cas échéant.  
Les représentants élus du personnel seront impliqués dans cette démarche d'information.
- ✓ **Les enfants dans nos ALSH** : Lors de la reprise des activités, ainsi que tous les matins de présence à l'ALSH, les enfants bénéficieront d'une information pratique adaptée à l'âge des enfants sur la distanciation sociale, les mesures barrières et l'hygiène des mains.

## HYGIENE ET SECURITE

### ✓ Sécurité du personnel :

- Prévoir en amont l'achat d'un stock de produits et matériel permettant de respecter les consignes sanitaires et mesures de distanciation.
  - Gel hydroalcoolique à disposition de tous.
  - Savon
  - Gants pour certains postes de travail.
  - Masques grand public, nettoyables et réutilisables, pour en doter certains de nos salariés :
    - Masque de catégorie 1 pour les salariés affectés à des missions comportant un contact régulier avec le public.
    - Masque de catégorie 2 pour les salariés affectés à des missions comportant un contact occasionnel avec le public.
  - Produit bactéricide pour nettoyer et désinfecter les espaces de travail.
- Vérifier régulièrement le stock des consommables permettant de respecter les consignes et protocoles

### ✓ Entretien des locaux :

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

- Prévoir en amont l'achat d'un stock de produits et matériel permettant l'entretien des locaux d'activités et sanitaires.
- Etablir un plan de nettoyage, avec périodicité et suivi, des surfaces et équipements susceptibles d'avoir été contaminés.
  - Bionettoyage des sols :
    - Avec produit d'entretien double action, ( nettoyage et désinfection) avec un produit virucide (norme 14476).
    - ou
    - Avec produit d'entretien basique, puis désinfection par un nouveau nettoyage avec eau de javel diluée à 0,5% ou autres produits virucides (norme 14476).
  - Fréquence de nettoyage et désinfection :
    - Réaliser le nettoyage et la désinfection des sols au minimum une fois par jour pour tous les espaces utilisés ou de passage.  
Le mobilier devra être nettoyé et désinfecté sur la même fréquence, ainsi qu'avant le repas s'il s'effectue sur les tables d'activité.
    - Réaliser le nettoyage et la désinfection, plusieurs fois par jour, des surfaces et objets fréquemment touchés
      - ❖ Sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets...
      - ❖ Points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, boutons d'ascenseur, rampes d'escalier...
    - Les matériels pédagogiques et les objets manipulés par les enfants ou les adultes pourront être désinfectés après utilisation par le biais de produits adéquats, et au moins avec des lingettes désinfectantes conformes à la norme précitée.
    - Nettoyer/désinfecter régulièrement les équipements collectifs en libre-service (photocopieuse, machine à café...)  
Veillez au suivi du plan de nettoyage en mettant en place un système de contrôle (affichage d'une fiche de passage horodatée et signée)
- Déchets :
  - Les corbeille et ordures ménagères, seront vidées tous les jours.
  - Les équipements de nettoyage à usage unique devront être placés dans un sac poubelle fermé hermétiquement avant d'être jetés dans les containers collectifs.
- Veiller à l'approvisionnement permanent des consommables des toilettes (*savon liquide, papier toilettes, essuie-mains à usage unique, ...*).
- Aérer régulièrement les locaux 3 fois /jour, notamment après le repas et le nettoyage

## I. Accueil général du CSC ML Davin :

- **Organisation des conditions d'accès au CSC**
  - Maximum 4 visiteurs dans le hall – Apposer une affichette d'information à l'extérieur.
  - Mise en place sur le sol d'un balisage par ruban adhésif afin d'indiquer l'espace de distanciation préconisée, et le sens de circulation.
  - Organisation de la circulation des personnes : Entrée et sortie par la porte principale avec un balisage et une signalétique qui précisera la zone d'attente à l'extérieur pour éviter les croisements  
Ce sens de circulation doit être organisé dans le respect des règles d'incendie et d'évacuation.
  
- **Organisation des missions de l'accueil**
  - Privilégier les inscriptions dématérialisées pour limiter au maximum le passage au CSC, sans toutefois interdire l'accès physique pour les personnes préférant cette forme.
    - Préinscription par mail
    - Confirmation par retour de mail par le secrétariat, après un éventuel RV téléphonique, et communication du montant à payer.
    - Règlement de la réservation :
      - ❖ Règlement en chèque : Dépôt physique à l'accueil / Dépôt dans notre boîte aux lettres / Envoi du règlement par la poste
      - ❖ Règlement par virement bancaire, en précisant les référence du paiement et le nom des enfants.
  - Limiter au maximum les paiements en espèces, afin de réduire des manipulations, et les éventuels risques de contamination.

## II. Les Accueils Collectifs de Mineurs :

### ***Modalités d'inscription***

Le nombre totale d'enfant n'est pas restreint ( situation au 18/01/2021)

### ***Les modalités d'inscription pour le trimestre de rentrée ont repris leurs anciennes modalités***

- Inscription à la journée ou à la demi-journée avec ou sans repas:
    - ❖ Pour l'ALSH des mercredis
    - ❖ Pour l'ALSH des mercredis
  - Le nombre de places n'est plus réduit.
  - Les places « 3 ans » sont à nouveau disponibles et au nombre de 15.
  - Enregistrement par ***ordre d'arrivée***.
- 
- **Programme d'activités :**

L'équipe pédagogique proposera, en déclinaison de son projet éducatif, un programme d'activités adapté aux circonstances.

Il ne tient plus compte des distanciations sociales entre les enfants d'un même groupe mais empêche les croisements avec d'autres groupes afin de limiter une éventuelle contagion. Les grands jeux avec plusieurs tranches d'âge mélangés sont donc proscrits.
  
  - **Des modalités d'accueil particulières des familles et des enfants :**
    - Prise de la température des enfants par les parents, avant le départ pour le centre. Ne pas venir en cas de symptômes ou de fièvre supérieure à 38°C.
    - Le responsable de l'ALSH et/ou l'assistant sanitaire pourra réaliser une prise de température chez un enfant à l'aide d'un thermomètre infrarouge sans contact lors de son arrivée au

centre de loisirs ou en cas de besoin, notamment s'il existe un doute sur les symptômes évocateurs d'infection COVID-19.

- Organisation de l'accueil des familles
  - Dans la limite du possible, essayer d'étaler les heures d'arrivée des enfants et familles afin de fluidifier le passage des familles. Cette organisation permettra d'éviter le rassemblement des enfants et des parents à l'entrée de l'ALSH.
  - Organisation de l'accueil des familles en extérieur en faisant respecter la règle de distanciation (panneaux, marquage au sol, rubalise, barrière,...).
  - Maintenir la distanciation physique dans la file d'entrée par tous moyens possibles
  - Pour autant que les enjeux de sécurité le permettent, maintenir les portes d'entrée (porte, portail) ouvertes pendant l'accueil pour limiter les points de contact.
  - Les parents ne seront pas autorisés à pénétrer dans les salles d'activités, et espaces extérieurs utilisés par les enfants
- À leur arrivée, les enfants sont invités à aller se laver les mains les uns après les autres en maintenant les distances avec les enfants des autres groupes.
- Demander aux parents de vêtir leurs enfants de telle manière qu'ils puissent être autonomes, et qu'ils aient un sac pour ranger individuellement les objets transitionnels (peluches, doudous, etc.).
- Les objets et vêtements oubliés seront stockés dans des sacs plastiques, consultables en fin de mois par les familles, sous leur propre responsabilité.
- L'utilisation de ventilateurs et brumisateurs collectifs est proscrite. L'utilisation de la climatisation est autorisée si le flux d'air n'est pas généré directement vers les personnes.

#### ➤ **Condition d'accueil des enfants**

L'accueil des enfants (activité, circulation, déplacements...) sera organisé de manière à ne pas croiser **d'enfants d'un autre groupe**, et plus particulièrement durant le temps de repas.

- Cette organisation pourra se faire par :
  - La constitution des groupes d'enfants par âge et par lieux de vie, avec des animateurs fixes, afin de créer des groupes indépendants
  - La mise en place d'un sens de circulation matérialisé au sol.Attention : Ce sens de circulation doit être organisé dans le respect des règles d'incendie et d'évacuation.
- Les enfants restent dans leur lieu de vie avec le même schéma pour tous les groupes :
  - 1 salle d'activité (fréquemment aérée)
  - 1 espace extérieur attitré, sans croisement des groupes
  - 1 sanitaire dédié ou désinfecté si deux groupes différents

#### ➤ **Port du masque :**

- **Animateurs et intervenants** : Tous nos animateurs doivent garder leur masque durant les situations et temps d'animation.
- **Enfants** :
  - Les mineurs de 6 ans et plus doivent porter le masque.  
*ALSH des vacances et mercredis* : La famille doit fournir 2 masques, de catégorie 1, par journée de présence.  
*ALSH pause cartable* : Les enfants étant récupérés à la fin de la journée scolaire, à la sortie des écoles, la famille doit fournir 1 masque supplémentaire de catégorie 1, pour permettre le changement du masque usagé.
  - Le port du masque n'est pas requis pour les plus jeunes.  
Toutefois, si les parents le souhaitent (sécurité, pathologies...) les enfants peuvent en être équipés s'ils sont en mesure de le porter correctement, et sous leur propre responsabilité.
- Même durant les activités sportives, les encadrants participant à l'activité devront porter le masque

## ➤ Les temps d'activité ou de vie

### - Sanitaires :

- Limiter le nombre de personnes présentes dans les sanitaires
- Le passage aux sanitaires se fera sous le contrôle d'un animateur, ou agent d'entretien, affecté à cette mission. Cette personne devant superviser le lavage régulier des mains, à savoir :
  - ❖ Lavage des mains d'une durée minimum de 30 secondes
  - ❖ Séchage des mains avec un essuie-tout et non une serviette collective
  - ❖ Lavage des mains en arrivant à l'accueil de loisirs, avant et après le repas et goûter
  - ❖ Utilisation des sanitaires dédiés.
  - ❖ Le flux d'enfant vers les toilettes (départ et retour dans la salle d'activité)

### - Transport :

- **Sorties éducatives** : Les sorties éducatives sont à nouveau permises, qu'elles se fassent en transport en commun ou en autocar, autobus ou mini-bus. Il n'y a plus de règle de distanciation sociale à l'intérieur du véhicule.
- **Ramassage** : Le ramassage aura à nouveau lieu à partir de septembre, sans restriction de places

### - Repas :

- Au début de chaque repas rappeler oralement aux enfants les gestes barrières.
- Distance de 2 mètres afin de séparer les tables des groupes différents.  
Les offres alimentaires en vrac seront dorénavant prohibées ( pain en corbeille / pots à eau communs...) A ce titre, un service sera organisé par les animateurs.
- Le port du masque est obligatoire sauf lorsqu'il consomme un plat ou une boisson.
- Aération maximale des locaux.
- Nettoyage des tables et chaises après les repas selon la méthode définie préalablement.

### - Gestion des cas suspects :

- **Les symptômes évocateurs sont** : Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.
- **Conduite à tenir** :
  - ❖ Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un enfant constaté par le responsable de l'ALSH doit conduire à l'isolement immédiat de l'enfant avec un masque pédiatrique dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile (salle annexe du local petite enfance).  
En cas de doute sur les symptômes d'un enfant, une prise de température pourra être réalisée par le responsable de l'ALSH.  
Attention toutefois au respect de la règle de distanciation sociale.
  - ❖ En cas de symptômes évocateurs, les parents de l'enfant seront avertis et invités à venir le chercher pour consulter un médecin sans délai, et se faire dépister sur prescription de celui-ci. L'enfant ne pourra pas être accepté de nouveau au centre de loisirs sans fourniture d'un certificat médical assurant qu'il est en mesure de fréquenter une collectivité.
  - ❖ Durant la période scolaire, Le responsable de l'ACM devra prévenir l'établissement scolaire fréquenté par l'enfant.
  - ❖ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- **Dans le cas d'un enfant découvert positif au sein d'un de nos ALSH,**
  - ❖ Information du responsable du CSC ML Davin par les autorités sanitaires.
  - ❖ Une Brigade départementale se chargera de contacter les cas contacts et de les inviter à se faire tester en leur indiquant à quel endroit ils doivent se rendre, puis à vérifier que ces tests ont bien eu lieu. La recherche de cas contacts devra se faire parmi les enfants du même groupe et salariés ayant participé aux mêmes activités.



- ❖ L'enfant ne pourra pas réintégrer le centre de loisirs sans fourniture d'un certificat médical assurant qu'il est en mesure de fréquenter une collectivité.
  - ❖ Nettoyage et désinfection minutieux des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.
- **Conduite à tenir en cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs chez un encadrant** : même procédure que ci-dessus détaillée

### III. Les activités sportives et culturelles

La reprise des activités sportives et culturelles est régie par les réglementations institutionnelles et/ou fédérales.

- **Les règles pour tous les adhérents (enfants et adultes)** :  
L'implication des familles est prépondérante pour réduire la circulation du virus.

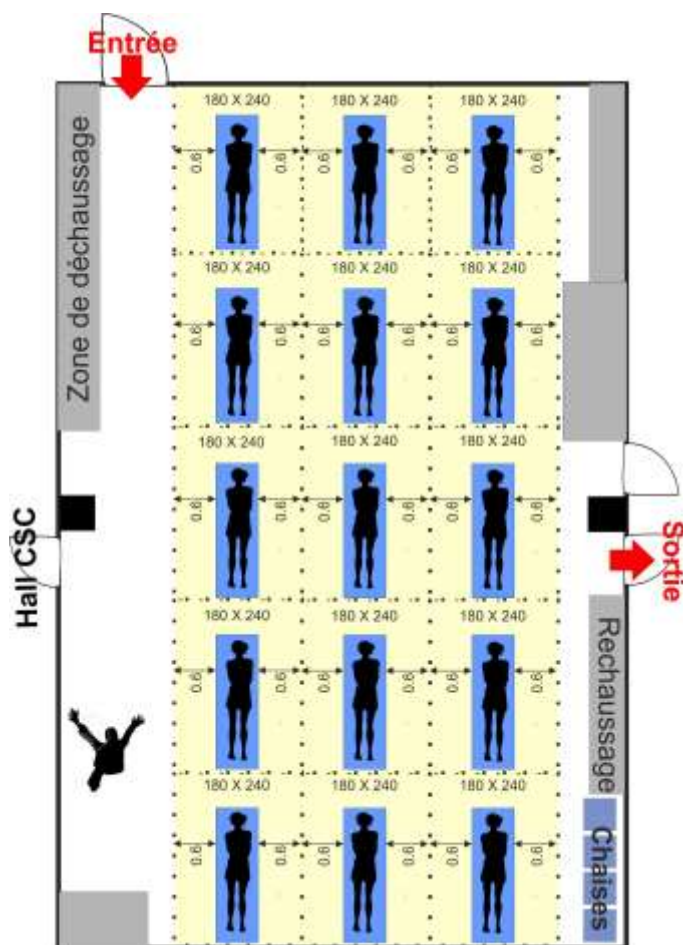
**Les adhérents jouent un rôle essentiel pour garantir l'application permanente des règles.**

**A ce titre il leur est demandé de :**

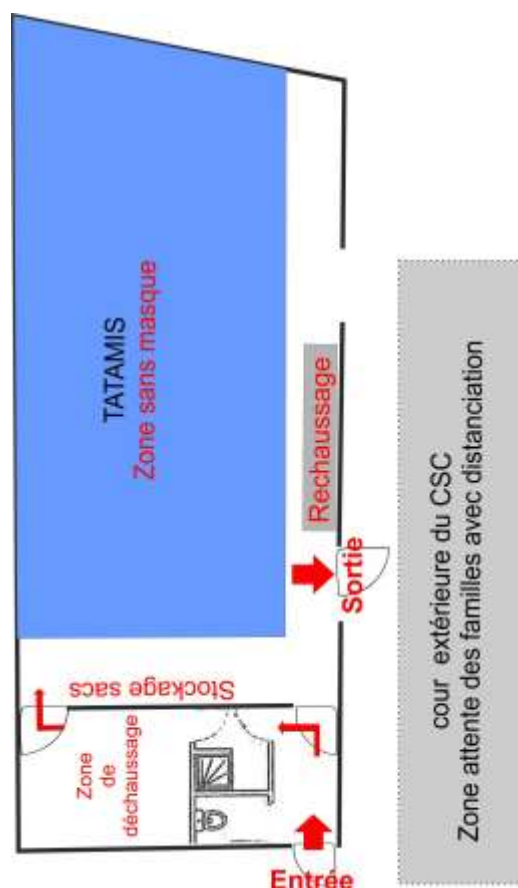
- Sensibiliser les enfants au respect des règles, et leur fournir le matériel et l'habillement adéquat (mouchoirs en papier jetables, masque si nécessaire, tenue adaptée ...)
  - Mesurer eux-mêmes leur température en cas de sensation de fièvre et plus généralement d'auto-surveiller l'apparition de symptômes évocateurs de COVID-19.  
Toute personne présentant des symptômes ou de fièvre supérieure à 38°C doit éviter de sortir de son domicile et consulter un médecin sans délai.
  - Respecter les consignes d'accès au CSC ML Davin
- **Port du masque obligatoire** pour les plus 6 ans et plus, dès l'entrée dans les locaux, sauf durant la pratique sportive et l'activité chorale enfant.  
Toutefois, si les familles le souhaitent (sécurité, pathologies...) les pratiquants peuvent en être équipés s'ils sont en mesure de le porter correctement, et sous leur propre responsabilité.  
Pour l'activité chorale : Lorsque la réglementation autorisera la reprise de cette activité les pratiquant devront porter obligatoirement un masque ou au minimum une visière plexiglass pour diminuer la propagation des microgouttelettes.
- À leur arrivée, les adhérents sont invités à aller se **laver les mains**, tout en maintenant les distances de sécurité d'un mètre, avec du savon ou du gel hydroalcoolique.
- Les adhérents du CSC ML Davin devront éviter de se croiser, notamment dans les espaces réduits de type couloirs, escaliers, et ainsi maintenir les mesures de distanciations préconisées.
- Dans la limite du possible **éviter de toucher les portes et interrupteurs des salles**. Les portes seront ouvertes par les professeurs ou responsables d'activités.
- Les échanges manuels de matériel doivent être évités
- A ce titre, Il est préconisé de privilégier l'usage de son propre matériel (casque et baguette pour batterie, haltères et swissball, matériel d'arts plastiques ...) qui devra être ramené au domicile à la fin des cours.
  - En cas d'impossibilité lié à la spécificité de l'activité ( gym, musique...) cet usage devra être limité au strict nécessaire (tapis de gym, matériel et instrument de musique...),  
Le professeur veillera à ce que le / les élèves réalisent une **désinfection du matériel** collectif utilisé (matériel de sport, piano, tabouret, pupitre...) avec les produits mis à disposition.

- Nouvelle désinfection des mains (et éventuellement les pieds pour les cours d'arts martiaux) avant de monter sur le tatamis ou tapis de gymnastique.
- Accès aux locaux :
  - **Dans la limite du possible l'entrée et la sortie des pratiquants se fera par des portes différentes** afin de ne pas produire de croisement entre les usagers. A ce titre les pratiquants devront **respecter les marquages au sol, et les sens de circulation**.  
De manière temporaire, l'accès à la salle de danse ne se fera plus par l'accueil du CSC.  
Cf plan joint en annexe pour accès au dojo du CSC et salle de danse.
  - Afin d'assurer une bonne gestion du flux de visiteurs, les pratiquants devront **attendre l'ouverture des portes par le professeur, en évitant de produire des attroupements** de public devant les portes d'entrée et sortie.  
Les parents ne pouvant pas pénétrer dans les salles d'activité, devront attendre à l'extérieur des locaux, en évitant de produire des attroupements de public devant les portes d'entrée et sortie...
  - Sanitaires : Afin d'éviter d'avoir à se désinfecter (pieds et mains ) à multiples reprises, les usagers devront accéder aux sanitaires uniquement (sauf urgence bien entendu) avant le début de la séance, et prévoir dans leur sac une gourde avec de l'eau.
  - Vestiaires : Fermeture du vestiaire du dojo qui ne permet pas la distanciation de 1m entre les usagers. A ce titre les élèves devront venir équipés et déposer leur sac dans une zone bien déterminée.
- Aération des locaux :  
Les responsables d'activité veilleront à aérer régulièrement les locaux entre chaque cours, et / ou au minimum 3 fois /jour.  
L'utilisation de ventilateurs et brumisateurs collectifs est proscrite.  
L'utilisation de la climatisation est autorisée si le flux d'air n'est pas généré directement vers les personnes
- Mesure de restriction de circulation :  
En cas de mise en place de mesures de restriction de circulation, le CSC ML Davin sera amené à appliquer certaines décisions pour ses activités (Couvre-feu obligatoire / fermeture des ERP / interdiction de pratique de certaines activité...).
- En cas de couvre-feu obligatoire, le CSC ML Davin adaptera les horaires de ses activités afin de permettre à ses adhérents de respecter les horaires du couvre-feu.
  - ✓ Proposition de modification horaire ou de jour pour être en dehors de l'horaire de couvre-feu
  - ✓ Organisation 1 sem / 2 pour permettre un minimum de séances pour chaque groupes ou cours.
  - ✓ Annuler les cours
- Fermeture d'ERP : En cas de fermeture de certains ERP, le CSC M-L Davin sera dans la limite du possible, contraint de :
  - ✓ Déplacer ses cours dans des locaux autorisés à ouvrir.
  - ✓ Annuler les cours
  - ✓ Interdiction de pratique pour les activités sportives ou le public adulte : Annulation des cours

Plan d'implantation et de circulation salle de danse



Plan de circulation Dojo du CSC ML Davin



Depuis septembre 2020, le CSC ML DAVIN a modifié ce plan d'implantation, afin d'augmenter la distance entre les pratiquants.

➤ **Gestion des cas suspects :**

- **Les symptômes évocateurs sont :** Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.
- **Conduite à tenir :**
  - ❖ Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un élève constaté par le responsable d'activité doit conduire à l'isolement immédiat de cette personne dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile (salle annexe du local petite enfance).  
En cas de doute sur les symptômes, une prise de température pourra être réalisée par le responsable de l'activité.  
Attention toutefois au respect de la règle de distanciation sociale.
  - ❖ En cas de symptômes évocateurs, les familles seront invitées à consulter un médecin sans délai, et se faire dépister sur prescription de celui-ci.  
L'élève ne pourra pas être accepté de nouveau au Centre Socio-Culturel sans fourniture d'un certificat médical assurant qu'il est en mesure de fréquenter une collectivité.
  - ❖ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.

- **Dans le cas d'un enfant découvert positif au sein d'un de nos activités,**
  - ❖ Information du responsable du CSC ML Davin par les autorités sanitaires.
  - ❖ Une Brigade départementale se chargera de contacter les cas contacts et de les inviter à se faire tester en leur indiquant à quel endroit ils doivent se rendre, puis à vérifier que ces tests ont bien eu lieu. La recherche de cas contacts devra se faire parmi les élèves du même groupe et salariés ayant participé aux mêmes activités.
  - ❖ L'élève ne pourra pas réintégrer le centre Socio-Culturel sans fourniture d'un certificat médical assurant qu'il est en mesure de fréquenter une collectivité.
  - ❖ Nettoyage et désinfection minutieux des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.
  
- **Conduite à tenir en cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs chez un encadrant :** même procédure que ci-dessus détaillée



**COVID-19**

**FACE AU CORONAVIRUS :  
POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES**

- Se laver très régulièrement les mains**
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir**
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter**
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades**

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](http://GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS) 0 800 130 000 (appel gratuit)



## Respect de la distanciation



## Protétons-nous, portons tous des masques



## Covid-19 : les bons gestes de tri pour éviter la propagation



## COMMENT BIEN PORTER SON MASQUE ?



**Avant de mettre ou enlever le masque, lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon ou une solution hydro-alcoolique.**



### Pour le mettre :

- Tenez le masque par les lanières élastiques.
- Ajustez le masque de façon à **recouvrir le nez, la bouche et le menton.**



### Pour l'enlever :

Décrochez les lanières élastiques pour décoller le masque de votre visage.



### Il faut changer le masque :

- Quand vous avez porté le masque 4h.
- Quand vous souhaitez boire ou manger.
- Si le masque s'humidifie.
- Si le masque est endommagé.



Évitez de le toucher et de le déplacer.



Ne le mettez jamais en position d'attente sur le front ou sur le menton.



Ne mettez pas le masque dans votre poche ou votre sac après l'avoir porté. En attendant de le laver, isolez-le dans un sac en plastique.



Attention: si vous êtes malade, ce masque n'est pas adapté. Demandez l'avis de votre médecin.



Ce masque n'est pas destiné au personnel soignant.

## COMMENT ENTRETENIR SON MASQUE ?



Lavez le masque à la machine avec de la lessive. **Au moins 30 min à 60°C minimum.**



### Utiliser un sèche-linge ou un sèche-cheveux

pour sécher votre masque, ou encore, le faire sécher à l'air libre sur une surface désinfectée.

## ATTENTION : Ce masque ne remplace pas les gestes barrières.

Il ajoute une barrière physique, lorsque vous êtes en contact étroit avec d'autres personnes.



Lavez-vous très régulièrement les mains



Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir



Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades



Respecter une distance de 1 mètre